

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
MAIRIE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE

ARRÊTÉ N° 2023-073

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE**

Le Maire de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

VU la loi N°89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le Décret N°89-631 du 4 Septembre 1989 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Pénal ;

VU le Code de la Route, et notamment l'article R225 ;

VU le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 ;

CONSIDERANT l'organisation d'une manifestation au Centre Culturel, le samedi 07 octobre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de « La Journée du Bonheur » organisée le samedi 07 octobre 2023 au Centre Culturel, le stationnement des véhicules sera interdit et déclaré gênant – Article 417-10 du Code de la Route :

- Place du Centre Culturel du **vendredi 06/10/2023 06H00** au **dimanche 08/10/2023 8H00**
- Place du Boulodrome du **vendredi 06/10/2023 14H00** au **dimanche 08/10/2023 8H00**

Article 2 : La circulation sera interdite à tous véhicules :

- Rue de l'Eglise : du **vendredi 06/10/2023 06H00** au **dimanche 08/10/2023 8H00** ;
- Rue du Boulodrome : **samedi 07/10/2023 de 14H00 à 22H00**

Article 3 : Des barrières ainsi que des voitures positionnées en travers des accès seront mises en place afin de respecter les consignes de sécurité,

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le Maire de Saint-Geniès Bellevue, Le Commandant de la Gendarmerie de Castelginest et Le Chef de la Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 03 octobre 2023

Le Maire,
Sophie LAY

